

Procès-verbal - Compte rendu du conseil communautaire du 20/06/2017

Version 02

Membres présents: J-P. BRINGARD, C. BERGDOLL, D. CHIPEAUX, A. NAWROT, A. PICCINELLI, J. MARIE, H. GRISEY, A. FESSLER, G. WURTZ, J. COLIN, E. ALLEMANN, T. STEINBAUER, C. CODDET, M-F. BONY, A. MBOUKOU, M. LEGUILLON, J-F.KIEFFER, E. PARROT, R. ZAPPINI, G. TRAVERS, M-J. CHASSIGNET, M. JACQUEY, S. RINGENBACH, B. FOLTZER, G. MICLO, F. BETOULLE, D. VALLVERDU, P. MONNIER, N. CASTELEIN, J-L. ANDERHUEBER, C.TREBAULT, C. PARTY

Procurations : D. VALLOT à A. MBOUKOU, D. ROTH à G. TRAVERS, S. JACQUEMIN à D. VALLVERDU, C. PHILIPPON à H. GRISEY

Monsieur Jacques Colin est désigné secrétaire de séance.

1. – Compte rendu de séance du 23 mai

Adopté à l'unanimité.

2. – Décision prise par délégation de l'assemblée

Cf. document joint.

Arrivée de Monsieur Christian Coddet.

3. – Assainissement collectif – consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la station d'épuration de Giromagny

Arrivée de Monsieur Hervé Grisey.

<u>Vu</u>

- l'arrêté préfectoral n°90-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes la haute Savoureuse et de la Communauté de communes du pays sous vosgien, au 1^{er} janvier 2017, et fixant les statuts de la Communauté de communes des Vosges du sud,
- l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°2014155-0003 du 4 juin 2014 portant sur la mise en place d'un système de mesure de débit en surverse localisé en entrée de station et de faire réaliser un diagnostic du réseau avec la transmission pour avis d'un échéancier de travaux à la Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°2014237-0001 du 25 août 2014 modifiant l'arrêté du 4 juin 2014 susvisé,

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Parrot, Vice-président, qui expose que dans le cadre de l'engagement de la collectivité sur une programmation pluriannuelle de travaux sur l'agglomération d'assainissement de Giromagny, il convient de faire appel à un maitre d'œuvre. Il propose le lancement d'une consultation pour la passation d'un marché de maitrise d'œuvre estimé à 227 520 €HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de lancer un marché de maitrise d'œuvre, en mission complète pour la réalisation des travaux programmés en 2018 et 2019.

CHARGE Monsieur le Président de signer tous les documents se rapportant à l'opération.

Monsieur Guy Miclo relève l'intérêt qu'il y aurait à conduire conjointement la réhabilitation du réseau d'assainissement, celle de l'adduction d'eau également vétuste. Cependant, il mentionne que le syndicat des eaux n'a pu anticiper ces travaux et s'est engagé dans d'autres opérations onéreuses (renouvellement des lignes de siphons de Malvaux) et doute de la capacité financière du syndicat à mener cette réhabilitation. Il relève par ailleurs que les travaux sur le réseau d'assainissement auront très vraisemblablement des incidences sur le réseau d'eau.

Monsieur Eric Parrot demande à ce que le courrier de l'Agence de l'Eau soit transmis à Monsieur Guy Miclo.

Communauté de communes des Vosges du sud Allée de la Grande prairie – BP 23 90200 Giromagny tél. 03 84 27 15 98 fax. 03 84 27 15 13 www.ccvosgesdusud.fr Monsieur Hervé Grisey relève que l'ex-CCHS a été mise en demeure, par un arrêté préfectoral en date de 2014, de :

- réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement de Giromagny,
- proposer un échéancier de travaux.

Messieurs Hervé Grisey et Jean-Pierre Bringard s'étonnent de l'absence de toute réaction depuis la mise en demeure.

Monsieur Eric Parrot précise qu'une prolongation de délai a été acceptée par la préfecture permettant le rendu d'un diagnostic deux années après ladite mise en demeure.

Madame Sylvie Ringenbach demande une plus grande vigilance sur la programmation des travaux de façon à éviter les mises en demeure.

Monsieur le Président indique que la communauté de communes devra financer sur deux années a minima 1,5 million d'euros subventions déduites.

Monsieur Claude Trébault précise que l'ex-CCHS avait privilégié la réalisation d'un maximum de raccordements, dans l'objectif d'augmenter les recettes liées à la redevance assainissement.

Monsieur Eric Parrot précise que le diagnostic devra d'une part, être étendu aux autres communes de l'ex-CCHS et d'autre part, être combiné avec celui d'ores et déjà réalisé sur Etueffont et Anjoutey, afin de permettre une programmation pluriannuelle de réhabilitation.

<u>4. – Assainissement collectif – convention avec l'Agence de l'eau pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux</u> de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la station d'épuration de Giromagny

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes la haute Savoureuse et de la Communauté de communes du pays sous vosgien, au 1^{er} janvier 2017, et fixant les statuts de la Communauté de communes des Vosges du sud,
- l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°2014155-0003 du 4 juin 2014 portant sur la mise en place d'un système de mesure de débit en surverse localisé en entrée de station et de faire réaliser un diagnostic du réseau avec la transmission pour avis d'un échéancier de travaux à la Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort,
- l'arrêté préfectoral de mise en demeure n°2014237-0001 du 25 août 2014 modifiant l'arrêté du 4 juin 2014 susvisé,

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Parrot, Vice-président, qui sollicite l'accord de l'assemblée pour s'engager sur un programme pluriannuel de travaux portant sur l'agglomération d'assainissement de Giromagny, afin de répondre à la mise en demeure préfectorale.

Dans le cadre de son programme 2012-2018, l'Agence de l'eau Rhône Méditerrané Corse propose la signature d'un contrat eaux pluviales, qui permettra à la communauté de communes de percevoir des aides à hauteur de 50%.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer le contrat relatif à l'accompagnement des collectivités dans la réduction des eaux pluviales.

Monsieur le Président expose que dans le cadre des dossiers de demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau RMC, il convient de s'engager sur le respect de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la programmation pluriannuelle de travaux dont le montant global s'élève à 2 868 200 €HT et définie comme suit :

2017			
Localisation	Nature des travaux	Montant estimatif en €HT	
Rue de la tuilerie	2 réhausses des		
Rue des Acacias	tampons de regards d'eaux usées	600,00	
Avenue de Schwabmunchen			
Avenue Jean Moulin			
Impasse de l'Etang (vescemont)			
Rue de l'Abattoir			
Rue des Cités Saint Jean	9 regards d'eaux usées	10 300,00	
Route du Rosemont (vescemont)			
Rue du Tilleul			
Rue St Pierre			

Quartier des Vosges		
Rue du Rosemont		
Quartier des Moraines		
Rue St Pierre	6 branchements	13 300,00
Rue du Mont Jean		
Montant TOTAL	_	24 200,00

2018			
Localisation	Nature des Trav	aux	Montant estimatif €HT
Rue Sous la Côte	remplacement		
Rue Sous la Côte	Chemisage		222 000,00
Rue d'Auxelles	remplacement		222 000,00
Rue d'Auxelles	Chemisage		
Rue des Prés Heydes	remplacement		202 000 00
Rue des Prés Heydes	Chemisage		203 000,00
Rue du Four à Chaux	réhabilitation ponctuelle		14 000,00
Rue des Sources	remplacement		125 000,00
Rue des Sources	Chemisage		125 000,00
Rue du Rosemont	remplacement		
Rue du Rosemont Chemisage		340 000,00	
Faubourg d'Alsace	remplacement		
Avenue Jean Moulin	réhabilitation ponctuelle		16 000,00
Rue de la Noye remplacement		170,000,00	
Rue de la Noye	Chemisage		179 000,00
Rue Saint-Pierre	remplacement		145,000,00
Rue Saint-Pierre	Chemisage		145 000,00
secteur Ex Communauté de Communes La Haute Savoureuse	Réalisation diagnostic réseau	d'un	150 000,00
Montant TOTAL	-		1 394 000,00

2019		
Localisation	Nature des Travaux	Montant estimatif en €HT
Rue de la Tuilerie	remplacement	
Rue de la Tuilerie	Chemisage	435 000,00
Faubourg de Belfort	remplacement	
Rue Traversiére	remplacement	
Rue du Tilleul	remplacement	471 000,00
Rue des Carrieres	remplacement	
Rue Thiers	remplacement	
Faubourg de France	Chemisage	
Rue des Mines	remplacement	
Rue des Mines	Chemisage	
Rue du Tilleul	remplacement	221,000,00
Rue du Tilleul	Chemisage	221 000,00
Rue Jeanne d'Arc	remplacement	
Rue Jeanne d'Arc	Chemisage	
Rue de l'Abbé Bidaine	remplacement	131 000,00

Rue de l'Abbé Bidaine	Chemisage	
Faubourg d'Alsace	remplacement	192 000.00
Faubourg d'Alsace	Chemisage	192 000,00
Montant TOTAL		1 450 000,00

CHARGE Monsieur le Président de signer avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerrané Corse, le contrat relatif à l'accompagnement des collectivités dans la réduction des pollutions pluviales,

CHARGE Monsieur le Président de s'engager auprès des financeurs sur cette programmation,

DECIDE de réaliser l'opération de diagnostic et de mise en conformité du réseau d'assainissement sur l'agglomération d'assainissement de Giromagny,

DECIDE de mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée conformément à la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement

SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération.

<u>5. – Opération centre-bourgs – convention avec SOLIAH pour la mission d'appui pour la mise en œuvre de</u> l'appel à projet FISAC

Vu

• la convention d'OPAH signée le 28 avril 2016 (convention n°90-2016-01, Période 2016 – 2021) entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté communes la haute Savoureuse, la ville de Giromagny, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et la Caisse des dépôts et consignations,

Monsieur le Président donne la parole à Madame Emmanuelle Allemann, Vice-présidente, qui rappelle que dans le cadre du projet de revitalisation en cours sur le territoire de l'ex-Communauté de communes la haute Savoureuse, la Communauté de communes des Vosges du sud a répondu en janvier 2017 à l'appel à projet FISAC et a obtenu un accusé de réception permettant l'éligibilité des dépenses des différents maîtres d'ouvrage.

Il est aujourd'hui indispensable de poursuivre la démarche engagée et de répondre aux attentes des professionnels. Il convient donc de mettre en œuvre les conditions de validation et de dépôt des dossiers de demande de subvention.

La technicité des subventions FISAC nécessite un appui provisoire en termes d'ingénierie pour la communauté de communes et il est ainsi proposé de faire appel aux compétences du cabinet SOLIHA, qui a réalisé l'étude préalable et le dossier de candidature FISAC.

La mission d'appui, d'un montant forfaitaire de 4 500 € HT, devra permettre de définir :

- le règlement intérieur de l'opération qui au vu de la circulaire FISAC définira les conditions d'éligibilité des opérations au titre de la modernisation des points de vente et des actions de l'association des commerçants et des chambres consulaires,
- le circuit de fonctionnement d'un dossier et notamment les accusés de réception de dossier complet, la complétude d'un dossier et les démarches nécessaires,
- la boîte à outils composée des différents éléments nécessaires (imprimés de subvention, courrier type, feuille de calcul des subventions...).

En cas de notification de la subvention FISAC au cours de l'année 2017, SOLIHA pourrait également apporter une prestation d'appui pour la négociation et la rédaction de la convention, pour un coût forfaitaire de 1 500 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de signer avec SOLIHA la convention évoquée.

Madame Chantal Bergdoll souhaite connaître le coût de la première convention et mentionne par ailleurs l'existence de deux programmes d'actions.

Monsieur le Président répond que des explications complémentaires seront ultérieurement apportées par Madame Emmanuelle Allemann.

<u>6. – Opération centre-bourgs – convention de partenariat pour le programme d'actions avec la Caisse des dépôts et consignations </u>

Vu

- la convention d'OPAH signée le 28 avril 2016 (convention n°90-2016-01, Période 2016 2021) entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté communes la haute Savoureuse, la ville de Giromagny, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et la Caisse des dépôts et consignations,
- la délibération communautaire n°135-2017 du 20 juin 2017 relative dans le cadre de l'opération centre-bourgs à convention avec SOLIHA pour une mission d'appui pour la mise en œuvre de l'appel à projet FISAC,

Monsieur le Président donne la parole à Madame Emmanuelle Allemann, Vice-présidente, qui expose que dans le cadre du projet de revitalisation en cours sur le périmètre de l'ex-Communauté de communes la haute Savoureuse (CCHS), le bureau communautaire de cette dernière, le 17 décembre 2016, s'est déclaré favorable pour répondre à l'appel à projet au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour un programme d'actions à conduire sur le territoire de l'ex-CCHS.

L'objectif principal visé par cette candidature correspond au maintien et au renouvellement de l'appareil commercial. Cette opération sera en matière de commerces un complément essentiel à l'OPAH, pour attirer de nouvelles populations, favoriser l'amélioration du cadre de vie et lutter contre la vacance des cellules commerciales. Monsieur le Président rappelle que cette candidature FISAC est inscrite dans la convention d'OPAH susvisée.

Dans ce contexte et conformément à ses axes stratégiques, la Caisse des dépôts et consignations a souhaité apporter son soutien financier sur deux volets de l'OPAH :

- le volet économique en soutenant le programme d'actions FISAC et en apportant une subvention pour l'étude préalable au dépôt d'un dossier de candidature FISAC confiée par l'ex-CCHS à SOLIHA,
- le volet habitat en apportant un soutien financier sur le volet suivi-animation de l'OPAH.

C'est donc au titre de la convention d'OPAH que la Caisse des dépôts et consignations propose de verser à la Communauté de communes des Vosges du sud :

- une subvention d'un montant total de 4 320 €,
- une subvention d'un montant maximum de 20% du montant de la mission de suivi-animation (chiffrée à 296 078 € TTC) dans la limite totale maximale de 36 500 €.

Ces deux subventions font l'objet de conventions de partenariats.

Monsieur le Président sollicite donc l'autorisation de signer ces deux conventions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de signer avec la Caisse des dépôts et consignations les conventions évoquées, ainsi que tout document afférent,

CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions mentionnées.

7. – Contrat de ruralité 2017 - 2020

Monsieur Alain Fessler quitte la salle.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Emmanuelle Allemann, Vice-présidente, qui communique que les contrats de ruralité visent à :

- coordonner les moyens techniques, humains et financiers, afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire
- fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Ces contrats s'articulent autour de six axes, dans une logique de territoire :

- 1. accès aux services et aux soins
- 2. revitalisation des bourg-centres
- 3. attractivité du territoire
- 4. mobilités
- 5. transition écologique
- 6. cohésion sociale

Ils portent sur une période de quatre ans courant de 2017 à 2020.

Une présentation synthétique est ensuite dressée du projet de contrat de ruralité propre au territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud (document préalablement transmis à chaque conseiller). Celui-ci décline en actions concrètes et opérationnelles les objectifs propres aux thématiques précitées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de signer le contrat de ruralité 2017-2020, tel que présenté, ainsi que tout document afférent.

Monsieur le Président salue le travail conduit par Madame Emmanuelle Allemann.

Madame Sylvie Ringenbach communique qu'il convient de remplacer l'association Coderando 90 mentionnée au sein du contrat de ruralité par l'association Balisage 90.

Madame Emmanuelle Allemann précise que de légères modifications pourront être apportées au contrat avant signature, pour tenir compte de la consultation des services de l'Etat et du Commissariat général à l'égalité des territoires.

Monsieur le Président indique que Monsieur Christian Coddet répondra aux questions relatives à la piscine lors du conseil communautaire du 4 juillet.

Monsieur le Président ajoute que la CLECT ou une commission spécifique abordera le transfert du Complexe sportif évolutif couvert (COSEC) de Giromagny.

Monsieur Didier Vallverdu précise que la commune de Rougemont-le-Château donnera son avis sur l'éventuel transfert du gymnase municipal situé sur la commune.

Madame Sylvie Ringenbach s'interroge sur la possibilité de transférer un seul gymnase à l'EPCI alors que le territoire en compte deux.

Monsieur Didier Vallverdu répond que la propriété du gymnase diffère, l'un appartenant à un syndicat et l'autre à une commune.

Monsieur Jacques Colin rappelle que le syndicat sera dissout le 31 décembre 2018.

Monsieur le Président propose de déterminer un lieu pour la signature du contrat de ruralité, mais l'assemblée ne se détermine pas.

Monsieur Trébault souhaite que les coûts relatifs aux actions mentionnées dans le contrat de ruralité soient abordés.

Monsieur Alain Fessler réintègre l'assemblée.

8. -Tourisme - convention de coopération avec Belfort Tourisme pour 2017

Messieurs Gérard Wurtz et Christian Coddet quittent la salle. Monsieur Gérard Wurtz réintègre l'assemblée.

<u>Vu</u>

• l'arrêté préfectoral n°90-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes la haute Savoureuse et de la Communauté de communes du pays sous vosgien, au 1^{er} janvier 2017, et fixant les statuts de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Party, Vice-président, qui propose de formaliser un partenariat avec la Maison du Tourisme, sur les quatre thématiques suivantes :

- accueil, information
- promotion
- animation
- développement

Lecture est donnée des caractéristiques principales de la convention et des actions projetées pour 2017 (communiquées préalablement à chaque conseiller). La contrepartie financière de ces dernières s'élèverait pour la communauté de communes à $37\,800\,$ €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de signer avec Belfort tourisme, la convention de coopération pour l'année 2017,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

Madame Chantal Bergdoll propose d'intégrer la ferme pédagogique d'Auxelles-Haut dans les actions proposées en matière d'animation.

Monsieur Claude Party prend en compte cette demande.

Madame Nathalie Castelein propose la reprise de certains éléments par la commission communication, pour les années suivantes.

Monsieur le Président indique que les dates des conseils communautaires se déroulant de septembre à décembre 2017 seront communiquées au plus tôt, permettant ainsi la programmation de réunions par les commissions.

Madame Chantal Bergdoll souhaite que les questionnaires réalisés sur l'année 2016 soient diffusés.

Monsieur le Président répond favorablement, ceux-ci seront joints au compte-rendu.

Monsieur le Président demande que la prochaine convention passée avec Belfort Tourisme pour l'année 2018 soit effective au début de l'année.

Monsieur Christian Coddet réintègre l'assemblée.

9. – Mise en œuvre de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires

Vu

- la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales,
- le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1,

Monsieur le Président propose que la Communauté de communes des Vosges du sud s'engage dans la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires à la préfecture,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la télétransmission des actes au contrôle de légalité et des actes budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président de signer la convention de mise en œuvre de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires, avec la préfecture du Territoire de Belfort, représentant de l'Etat à cet effet.

10. - SIAGEP - modification statutaire

Monsieur le Président expose que le comité syndical du SIAGEP a approuvé 16 mai 2017 la nouvelle mouture des statuts du syndicat. Chaque adhérent doit donc maintenant se prononcer dans les conditions fixées par l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, à savoir l'assentiment des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La dernière modification statutaire date de 2009. Face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des établissements de coopération intercommunale, le SIAGEP a souhaité une nouvelle fois modifier ses statuts.

Les principales modifications statutaires portent sur les points suivants :

- o la nature juridique du syndicat,
- la dénomination du Syndicat;
- o l'adjonction de nouvelles compétences.

La nature juridique du syndicat

Le syndicat passe de syndicat de communes à syndicat mixte fermé à la carte. Le but de cette modification est de permettre au syndicat d'ouvrir ses compétences aux EPCI.

La dénomination du Syndicat

Le SIAGEP devient « <u>Territoire d'Energie 90</u> », une dénomination plus évocatrice par rapport au domaine de l'énergie qui est, et qui deviendra plus encore, le cœur de ses activités.

L'adjonction de nouvelles compétences

La compétence principale reste la distribution publique d'énergie électrique. Pour mémoire, il est rappelé que toutes les communes adhèrent à cette compétence ce qui permet au syndicat d'être à maille départementale.

En parallèle de cette compétence principale on trouve les compétences optionnelles suivantes :

- distribution publique de gaz
- infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- éclairage public
- distribution publique de chaleur et de froid
- réseaux de communications électroniques et réseaux câblés
- énergies
- système d'information géographique (S.I.G) et gestion de bases de données
- transfert intégral de la compétence informatique

Suite à l'ouverture aux EPCI des compétences optionnelles, ces derniers seront représentés par un délégué au comité syndical.

Monsieur le Président propose de se prononcer sur cette modification des statuts du SIAGEP.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification des statuts du SIAGEP telle que présentée ci-dessus.

11. – Commissions et comités consultatifs

<u>Vu</u>

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-22, L5211-40-1 et L5211-49-1,
- le code électoral et notamment ses articles L273-5 et L273-12,

Monsieur le Président rappelle la liste des commissions et comités consultatifs proposée en bureau le 25 mars. Compte tenu des propositions de participation, il propose de constituer les commissions et comités consultatifs comme indiqués ci-dessous.

Commission Culture

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Yannick	DOLADILLE
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Auxelles-Haut	Catherine	METRAL
Etueffont	Chantal	PHILIPPON
Giromagny	Marie-Françoise	BONY
Giromagny	Anne-Sophie	CAMPOS
Giromagny	Jacques	COLIN
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL
Petitefontaine	Sylvie	RINGENBACH
Rougemont-le-Château	Nathalie	CASTELEIN
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédérique	CHOUFFOT

o Commission Ordures ménagères

		Représentants	
Commune	Prénom	Nom	
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD	
Auxelles-Bas	Odile	RICHARD	
Auxelles-Haut	Catherine	METRAL	
Auxelles-Haut	François	LEHMANN	
Chaux	André	PICCINELLI	
Etueffont	Hervé	GRISEY	
Giromagny	Thierry	STEINBAUER	
Lachapelle-sous-Rougemont	Eric	PARROT	
Lepuix	Gérard	TRAVERS	
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER	
Petitmagny	Blandine	FOLTZER	
Saint-Germain-le-Châtelet	Nathalie	PRIEUR	
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF	

o Commission Vie associative

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Odile	RICHARD
Auxelles-Haut	Chantal	BERGDOLL
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Etueffont	Chantal	PHILIPPON
Giromagny	Marie-Françoise	BONY
Giromagny	Bernard	CANAL
Giromagny	Jacques	COLIN
Giromagny	Gérard	JEANBLANC
Giromagny	Alphonse	MBOUKOU
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT
Petitefontaine	Sylvie	RINGENBACH
Rougemont-le-Château	Nathalie	CASTELEIN
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Saint-Germain-le-Châtelet	Marie-Line	ZUSCHLAG
Saint-Germain-le-Châtelet	Frédérique	CHOUFFOT

o Commission Cadre de vie

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Arnaud	DOYEN
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Haut	Chantal	BERGDOLL
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Jacques	MAUFFREY
Etueffont	Chantal	PHILIPPON
Giromagny	Emmanuelle	ALLEMANN
Giromagny	Marie-Françoise	BONY
Giromagny	Jacques	COLIN
Grosmagny	Gérard	MEYER
Lachapelle-sous-Chaux	Jean-Claude	HUNOLD
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX
Lachapelle-sous-Rougemont	Eric	PARROT
Lepuix	Annie	KOLB
Leval	Marc	JACQUEY
Petitefontaine	Luc	AFFHOLDER
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAT-BELOT
Saint-Germain-le-Châtelet	Jean-Luc	ANDERHUEBER
Saint-Germain-le-Châtelet	Nicolas	GIRARDEY

o Commission Action sociale (enfance, familles, aînés)

		Représentants		
Commune	Prénom	Nom		
Anjoutey	Arnaud	DOYEN		
Anjoutey	Catherine	CUENOT		
Auxelles-Haut	Eric	FULLERINGER		
Auxelles-Haut	Catherine	METRAL		
Etueffont	Chantal	PHILIPPON		
Giromagny	Marie-Françoise	BONY		
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL		
Saint-Germain-le-Châtelet	Laurence	CHARLE		

o Commission Assainissement

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Gilles	MAGNY
Auxelles-Bas	Dominique	CHIPEAUX
Auxelles-Haut	Alexandre	PELTIER
Auxelles-Haut	François	LEHMANN
Bourg-sous-Châtelet	Armand	NAWROT
Chaux	André	PICCINELLI
Etueffont	René	BAZIN
Etueffont	Hervé	GRISEY
Lachapelle-sous-Rougemont	Eric	PARROT
Petitefontaine	Michel	SCHNOEBELEN
Romagny-sous-Rougemont	Christophe	GEORGES
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF
Saint-Germain-le-Châtelet	Guy	HEIDET
Vescemont	Claude	TREBAULT

o Commission Développement économique et tourisme

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Anjoutey	Zo	RASATAVOHARY
Auxelles-Haut	Chantal	BERGDOLL
Auxelles-Haut	François	LEHMANN
Auxelles-Haut	Arnaud	ZIEGLER
Chaux	Jean	MARIE
Etueffont	René	BAZIN
Etueffont	Jacques	PETITJEAN
Giromagny	Christian	CODDET
Giromagny	Jacques	COLIN
Giromagny	Stéphane	JACQUEMIN
Giromagny	Thierry	STEINBAUER
Lachapelle-sous-Chaux	Anne-Sophie	PEUREUX
Lachapelle-sous-Rougemont	Gérald	RONFORT
Petitefontaine	Sylvie	RINGENBACH
Rougemont-le-Château	Didier	VALLVERDU
Saint-Germain-le-Châtelet	Guy	HEIDET
Saint-Germain-le-Châtelet	Sylvie	FITSCH
Vescemont	Claude	PARTY

o Comité consultatif Eau

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Gilles	MAGNY
Auxelles-Haut	Alexandre	PELTIER
Auxelles-Haut	François	LEHMANN
Chaux	Jacky	CHIPEAUX
Chaux	André	PICCINELLI
Etueffont	Hervé	GRISEY
Giromagny	Bernard	CANAL
Giromagny	Gérard	JEANBLANC
Lachapelle-sous-Rougemont	Bruno	CRAVE
Lepuix	Jean-Bernard	MARSOT
Lepuix	Gérard	TRAVERS
Leval	Marc	JACQUEY
Petitefontaine	Michel	SCHNOEBELEN
Rougegoutte	Guy	MICLO
Saint-Germain-le-Châtelet	Nathalie	PRIEUR
Saint-Germain-le-Châtelet	Philippe	EGLOFF

o Comité consultatif Communication

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Jean-Pierre	BRINGARD
Auxelles-Bas	Odile	RICHARD
Auxelles-Haut	Chantal	BERGDOLL
Auxelles-Haut	Catherine	METRAL
Chaux	André	PICCINELLI
Etueffont	Jacques	PETITJEAN
Giromagny	Christian	CODDET
Giromagny	Elise	LAB
Giromagny	Marie-Françoise	BONY
Lachapelle-sous-Chaux	Jean-Claude	HUNOLD
Lachapelle-sous-Chaux	Jean-François	KIEFFER
Lachapelle-sous-Rougemont	Céline	CONILH-NOBLAT
Petitefontaine	Sylvie	RINGENBACH
Petitmagny	Arnaud	BATISSE
Romagny-sous-Rougemont	Jeannine	GENEVOIS
Rougemont-le-Château	Nathalie	CASTELEIN
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAT-BELOT
Saint-Germain-le-Châtelet	Sylvie	FITSCH

o Comité consultatif Scolaire

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Yannick	DOLADILLE
Auxelles-Haut	Chantal	BERGDOLL
Auxelles-Haut	Catherine	METRAL
Etueffont	Chantal	PHILIPPON
Giromagny	Marie-Françoise	BONY
Giromagny	Anne-Sophie	CAMPOS
Giromagny	Jacques	COLIN
Lachapelle-sous-Chaux	Jean-François	KIEFFER
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL
Lepuix	Jean-Bernard	MARSOT
Petitefontaine	Makara	CHOPPARD
Romagny-sous-Rougemont	Jeannine	GENEVOIS
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAT-BELOT
Saint-Germain-le-Châtelet	Marie-Line	ZUSCHLAG

o Comité consultatif Péri et extrascolaire

	Représentants	
Commune	Prénom	Nom
Anjoutey	Yannick	DOLADILLE
Auxelles-Haut	Chantal	BERGDOLL
Auxelles-Haut	Catherine	METRAL
Etueffont	Chantal	PHILIPPON
Giromagny	Jacques	COLIN
Lachapelle-sous-Chaux	Jean-François	KIEFFER
Lachapelle-sous-Rougemont	Colette	SCHLEGEL
Lepuix	Jean-Bernard	MARSOT
Petitefontaine	Makara	CHOPPARD
Rougegoutte	Françoise	BETOULLE
Saint-Germain-le-Châtelet	Valérie	ORIAT-BELOT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE la liste des membres des commissions et comités consultatifs, telle que proposée par Monsieur le Président.

12. – Demande de subvention – orchestre d'harmonie de Giromagny

Monsieur Gérard Travers quitte la salle

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2251-3-1, L2311-7 et R2251-2,
- l'arrêté préfectoral n°90-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes la haute Savoureuse et de la Communauté de communes du pays sous vosgien, au 1^{er} janvier 2017, et fixant les statuts de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Considérant

- la demande de subvention de fonctionnement de 500 € au titre de 2017, introduite par courrier du 23 mai 2017 auprès de la communauté de communes,
- l'intérêt public local de l'action portée par l'association, l'absence de but politique et de caractère cultuel de l'association,

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention de fonctionnement de 500 € à l'association.

Il rappelle:

• qu'il est interdit à tout groupement ou toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvre ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OCTROIE une subvention de fonctionnement de 500,00 € à l'association de l'orchestre d'harmonie de Giromagny au titre de l'année 2017.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2017.

Monsieur Didier Vallverdu ajoute qu'un travail sur l'uniformisation des pratiques en matière de versements des subventions sur le territoire communautaire sera réalisé par la commission vie associative.

13. – Scolaire – subvention sortie école de Petitefontaine

Vu

• l'arrêté préfectoral n°90-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes la haute Savoureuse et de la Communauté de communes du pays sous vosgien, au 1^{er} janvier 2017, et fixant les statuts de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Considérant

- les crédits alloués au fonctionnement des établissements scolaires, à savoir une subvention de 457 € par classe pour les sorties scolaires et, une subvention de 200 € par classe pour les projets pédagogiques,
- la demande de subvention introduite par l'école élémentaire de Petitefontaine pour participation à son projet de classe de mer qui se déroulera du 12 au 22 juin 2017, d'un montant total de 657 €,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Petitefontaine, la subvention d'un montant total de 657 €.

14. – Scolaire – subvention sortie école Petitmagny

Vu

 l'arrêté préfectoral n°90-2016-12-14-002 du 14 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes la haute Savoureuse et de la Communauté de communes du pays sous vosgien, au 1^{er} janvier 2017, et fixant les statuts de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Considérant

- les crédits alloués au fonctionnement des établissements scolaires, à savoir une subvention de 457 € par classe pour les sorties scolaires et, une subvention de 200 € par classe pour les projets pédagogiques,
- la possibilité de reporter les crédits non utilisés sur l'année suivante dans le cadre de projet onéreux,
- la demande de subvention introduite par l'école élémentaire de Petitmagny pour participation à son projet de classe de mer qui s'est déroulé du 9 au 12 mai 2017, d'un montant total de 1 000 €,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Petitmagny, la subvention d'un montant total de 1 000 €.

15. – Finances – remboursement de frais à un agent

Vu

• le justificatif de dépense présenté par Madame Rabasquinho,

Monsieur le Président propose de rembourser à l'intéressé l'achat de nourriture et de piles, réalisé dans le cadre d'une manifestation le 10 juin 2017, pour 15,90 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser à Madame Rabasquinho les 15,90 € d'achats divers réalisés le 10 juin 2017 pour l'organisation d'une manifestation communautaire.

Monsieur Jacques Colin demande un allègement de la procédure de remboursement des frais aux agents.

Monsieur le Président insiste sur la procédure à respecter qui conduit à l'inscription de ces demandes de remboursements à l'ordre du jour du conseil communautaire.

16. – Ressources humaines – création d'un poste d'attaché principal à temps complet

<u>Vu</u>:

- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 97,
- le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, modifié par le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- conformément à l'avis de la CAP de catégorie A du centre de gestion réunie le 6 juin 2017,

Monsieur le Président expose la nécessité de créer, au 1^{er} juillet 2017, un poste d'attaché principal pour permettre la nomination d'un agent actuellement attaché.

Ce poste relève du cadre d'emplois de catégorie A de la filière administrative défini par le décret susvisé.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces modifications du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 35 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE de la création d'un poste un poste d'attaché principal à temps complet au 1^{er} juillet 2017,

MODIFIE en conséquence du tableau des effectifs,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire.

Monsieur Alain Fessler souligne la nécessaire réorganisation des services consécutive à la fusion et demande la communication d'un organigramme de fonctions.

Monsieur le Président répond qu'un organigramme validant le fonctionnement actuel sera proposé au comité technique du 29 juin 2017 avant d'être diffusé. Un nouvel organigramme sera réalisé à l'automne pour tenir compte des conclusions de l'audit.

Monsieur le Président indique que les rumeurs de licenciements ajoutées à celle d'une réduction des services à la population sont infondées et précise que la directrice petite enfance n'a pas souhaité prolonger son contrat de travail.

Monsieur Fessler s'interroge sur la suppression du poste d'attaché territorial.

Monsieur le Président déclare que le poste d'attaché territorial sera supprimé au 1^{er} juillet 2017.

Monsieur Claude Trébault demande la présence de Monsieur le Président sur le siège communautaire.

Monsieur le Président répond qu'une restitution de l'audit se fera le 27 juin et rappelle que le site de Giromagny n'est pas opérationnel.

Monsieur Jean-Pierre Bringard ajoute l'absence de sécurité informatique sur le site de Giromagny et estime qu'une somme importante serait nécessaire à l'aboutissement d'une structure opérationnelle.

Monsieur le Président rappelle qu'il conviendra également de s'interroger sur la résidence administrative des agents du syndicat des eaux.

17. – Questions diverses

Madame Emmanuelle Allemann souhaite que soient communiquées les dates de réunion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité.

Monsieur le Président indique que le comité technique se réunira le 29 juin et le comité d'hygiène et sécurité le 30 juin.

Fait le 12 juillet 2017, Le Président,

J-L. ANDERHUEBER